

Renouée du Japon

QUELLES ACTIONS POSSIBLES ?



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Des massifs denses, généralisés sur les cours d'eau de montagne, moyenne montagne et de manière générale sur les berges filtrantes



Recalibrage, banalisation des berges, déboisement... favorisent et "préparent" le terrain de la renouée



Une ripisylve diversifiée... une cohabitation avec la renouée

Une espèce exotique envahissante bien installée sur le bassin Rhin-Meuse

La renouée présente une dynamique de colonisation très forte qui lui a permis, depuis 50 ans en Alsace et depuis 20 ans sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse, de coloniser l'ensemble des milieux ouverts sur sols relativement filtrants (bord de cours d'eau, de route, friches...).

On peut donc parler d'installation de l'espèce sur une grande partie des secteurs favorables ou rendus favorables par des interventions humaines (remblai, décharge, milieux anthropisés...).

La renouée développe essentiellement un mode de reproduction "végétatif", mais des reproductions sexuées ont été observées dans certaines zones. Ces massifs de renouée se développent et s'étendent sur la base de réseaux de rhizomes à plusieurs niveaux dont les plus profonds peuvent descendre à plus de 3 mètres dans le sol.

La renouée dégrade-t-elle le milieu de manière globale ? **NON, elle "profite" de sa banalisation**

En bordure de cours d'eau, la renouée s'installe en priorité sur des berges nues et/ou dont la structure naturelle a été modifiée, c'est-à-dire le plus souvent sur des milieux qui ont été banalisés, enrochés...

Son installation en peuplement mono spécifique très dense est alors susceptible d'empêcher la reconstitution de la ripisylve, avec l'ensemble des conséquences néfastes qui peuvent en découler sur le milieu naturel. Mais il est important de noter que ce n'est pas la renouée qui provoque, en tant que tels, les dégradations de berges, érosions et autres problèmes observés. Ce sont les modifications et dysfonctionnements des milieux qui favorisent son développement.

Sur les milieux équilibrés et non dégradés, l'arrivée de la renouée dérègle-t-elle les équilibres en place ? **NON, dans ce cas les impacts de la renouée restent "relatifs"**

L'arrivée de la renouée sur des milieux diversifiés présentant des ripisylves et/ou forêts alluviales relativement couvrantes et équilibrées ne s'accompagne pas du recul et/ou de la disparition des peuplements autochtones. Sur ce type de secteurs, malgré le développement des massifs de renouée, les ripisylves réussissent à se maintenir et surtout à se régénérer globalement. La vallée de la Bruche en Alsace est un bon exemple de ce constat. Colonisées par la renouée depuis les années 50 à 60, les forêts alluviales se sont maintenues et ont depuis continué à se renouveler.

Peut-on agir sur les milieux touchés par la renouée ? **OUI, mais l'intervention doit viser prioritairement la restauration du milieu**

L'objectif poursuivi sur les berges est de préserver voire de restaurer un fonctionnement naturel "diversifié", c'est-à-dire d'assurer la présence d'une ripisylve adaptée au type de cours d'eau concerné.

Dès lors, sur une berge dégradée, banalisée, enrochée ou dont la ripisylve a été supprimée, le retour à une situation plus naturelle est à viser en priorité en mettant en œuvre des actions de plantations et de restauration de berges et rives (retrait d'enrochements, retalutage de berges...). Cette orientation rejoint les objectifs "classiques" de restauration des cours d'eau et en particulier de replantation des berges en espèces adaptées d'arbres et arbustes (cf. guide de replantation des berges disponible en téléchargement sur le site de l'agence de l'eau Rhin-Meuse).

Peut-on planter directement sur des massifs de renouée ? **OUI, en respectant certaines règles d'actions**

Contrairement à ce qu'indiquent certains documents techniques (les plantations sur les massifs de renouée seraient impossibles en raison de toxines que les renouées diffuseraient dans le milieu), les plantations dans les massifs de renouées peuvent être réalisées avec succès.



Mise en œuvre de plantations surdensitaires sur des massifs de renouées après fauche et exportation des cannes



Le site, après un mois



Bilan après 6-7 ans

De très importants programmes de plantations ont été mis en œuvre, dans ce contexte (notamment en Alsace), dès le début des années 90 avec des taux de réussite analogues aux actions du même type mises en œuvre sur des secteurs non colonisés par la renouée. Ces opérations, qui ont permis l'implantation de centaines de milliers d'arbres, ont été mises en œuvre dans les conditions suivantes :

- Fauche et/ou couchage des renouées avec éventuellement exportation des cannes sèches
- Plantations surdensitaires sur la base des listes d'espèces adaptées à chaque type de cours d'eau, éventuellement complétées par des boutures (saules)
- Repérage des plants à l'aide de tuteur
- Entretien (2 à 3 fois par an) de dégagement des plants jusqu'à ce que leur croissance leur permette d'émerger des massifs de renouées (en général sur 2-3 ans)

Un objectif d'éradication de la renouée est-il réaliste ?

NON, de manière globale et dans la majorité des situations locales, l'objectif est de limiter son expansion en restaurant les milieux dégradés

Différentes techniques permettant d'éliminer la renouée sont régulièrement évoquées et testées (fauche, désherbage, écrasement, brûlage...).

Ces protocoles peuvent dans certains cas être efficaces (plusieurs fauches annuelles pendant plusieurs années par exemple). Mais ils sont lourds, coûteux et potentiellement source de dégradation s'ils ne visent pas des massifs mono spécifiques de renouée.

En outre, sur des secteurs largement colonisés, leur chiffrage conduit régulièrement à des montants très importants difficilement supportables par les maîtres d'ouvrages et limitant la mise en œuvre d'autres actions, notamment de renaturation des milieux.

En admettant que l'éradication de la renouée soit un objectif "atteignable" et atteint, les berges se retrouveraient nues et seraient probablement rapidement recolonisées par les massifs de renouées situés sur les espaces adjacents en l'absence de restauration d'un peuplement adapté. L'unique objectif de suppression des massifs de renouée a donc pour conséquence, dans la grande majorité des cas, un retour à la situation initiale.

A noter que la réussite d'une éradication de l'espèce sur un secteur précis doit être examinée avec beaucoup de précaution, notamment lorsque sont mises en œuvre des techniques visant à l'épuisement des pieds et rhizomes. En effet, une réussite partielle (épuisement du niveau superficiel) peut souvent être rapidement "démentie" par la reprise des réseaux de rhizomes plus profonds.

Cependant, cet objectif d'éradication pourra éventuellement être mis en avant dans les bassins versants non colonisés par l'espèce dans lesquels apparaissent les premiers foyers. Une intervention rapide et ponctuelle peut alors permettre de limiter voire d'éviter la colonisation.

En conclusion

Sauf dans des cas tout à fait particuliers de premières colonisations de la renouée sur des secteurs exempts jusqu'à présent, pour lesquels des interventions plus drastiques d'élimination peuvent s'envisager, **l'éradication de l'espèce ne doit jamais être un objectif d'intervention.**

Il ne faut donc pas considérer qu'une opération sur des berges colonisées est un échec lorsque des massifs de renouée subsistent après intervention. Bien au contraire, si l'opération permet de réimplanter des espèces locales, avec des strates arborescentes et/ou arbustives diversifiées, directement sur et à proximité des massifs en place, on peut considérer que les objectifs prioritaires sont atteints en matière de restauration des milieux aquatiques.

En effet, la reconstitution de ripisylve adaptée est bénéfique pour limiter l'expansion de la renouée dans le temps, tout en présentant d'autres avantages sur l'écosystème aquatique et son fonctionnement (autoépuration, régulation hydrique, biodiversité...).

En résumé, en présence de renouées du Japon en bordure de milieux aquatiques, il est primordial de :

1. Définir clairement le problème posé et les objectifs d'intervention dans le contexte local : situation de renouée "installée" avec massifs importants et continus OU situation de premières colonisations avec "tâches" ponctuelles.
2. Considérer que les techniques d'éradication restent très majoritairement illusoires et coûteuses, et totalement inefficaces si elles ne s'accompagnent pas d'actions complémentaires de plantations.
3. Fixer systématiquement l'objectif de reconquête de la berge avec une végétation adaptée.
4. Réaliser des plantations directement sur les massifs de renouée en veillant au bon développement des plants et/ou boutures dans le temps, en limitant les interventions sur la renouée elle-même (fauche très locale autour des plants voire simple "couchage").



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



Établissement public du ministère chargé du développement durable, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a pour missions, par les moyens techniques et financiers (redevances et aides) qu'elle mobilise, de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines, reconquérir et protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.